

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4067)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 515

présenté par
Mme Laclais et Mme Genevard

ARTICLE 16

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« cet »

les mots :

« ce dernier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.